

CONTRAT DE COLLABORATION

1. Structure de la Maison Relais

a) Horaires d'ouverture

- La Maison Relais est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 19 heures pendant la période scolaire et pendant les vacances. Le bureau est ouvert tous les jours de 8h à 17h30.
- Les parents doivent signaler tout retard par téléphone au cycle respectif.
- Le dépassement de l'horaire de fermeture du soir (19h) implique la facturation d'une heure complète. Si après 19 heures, le personnel n'a aucune nouvelle des parents ou tuteurs, et après avoir épuisé toutes les possibilités pour les joindre, le personnel fera appel aux services compétents de l'Etat qui lui indiqueront la procédure à suivre.

b) Conditions d'admission

La Maison Relais de Helperknapp s'adresse à tous les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (ayant atteint les 3 ans avant le 1^{er} septembre) habitant la commune de Helperknapp ou fréquentant l'école fondamentale de Helperknapp.

Pour inscrire l'enfant à la Maison Relais, vous trouverez les documents nécessaires pour l'inscription sur le site campus-helperknapp.lu sous la rubrique **Maison Relais download** vers début avril. Les documents doivent être signés, complétés et rendus en main propre ou bien par mail sur mre.helperknapp@cjf.lu.

2. Fonctionnement de la Maison Relais

2.1. Points généraux

Absence de l'enfant :

- Toutes les absences (les rendez-vous chez le médecin, la maladie et les excursions scolaires) doivent être signalées avant 9h le matin même, soit par téléphone, soit par courriel.
- Equipe dirigeante : 28 80 40 777/ charge.helperknapp@cjf.lu
- Administration : 28 80 40 770/ mre.helperknapp@cjf.lu
- Par sms : 621 362 885
-
- Précoce : 621 623 549/ 621 592 975 /28 80 40 780 precoce.helperknapp@cjf.lu
- Cycle 1 : 621 534 673/ 621 480 663/ 28 80 40 781 cycle1.helperknapp@cjf.lu
- Cycle 2 : 621 354 315/ 621 621 532 982/ 28 80 40 782 cycle2.helperknapp@cjf.lu
- Cycle 3 : 621 572 472/ 621 530 943/ 28 80 40 783 cycle3.helperknapp@cjf.lu
- Cycle 4 : 621 523 962/ 621 364 717/ 28 80 40 784 cycle4.helperknapp@cjf.lu

En cas de non-réponse par email par rapport à un changement ou une annulation d'inscription, veuillez appeler le cycle respectif de l'enfant.

- Pour le précoce toute l'année et pour les cycles 1-4 en période de vacances : sans nouvelles de la part des parents, la somme due pour la prestation des plages horaires et des repas pour lesquels l'enfant a été inscrits, est facturée.
- Pour le précoce toute l'année et pour les cycles 1-4 en période de vacances : si l'absence pour maladie est signalée avant 9 heures au plus tard et si un certificat médical est remis endéans les 3 jours qui suivent, les heures et les repas ne sont pas facturés.

2.2. Partenariat avec les parents

Afin de garantir un meilleur fonctionnement pendant l'année, la Maison Relais demande aux parents :

- D'être joignable par téléphone à tout moment et de signaler tout changement de coordonnées ;
- De fournir un numéro de contact d'urgence ;
- De ne pas reprendre leurs enfants entre 14h et 16h pendant les activités.
- De se manifester auprès du personnel à l'arrivée et au départ de l'enfant ;
- De contacter l'équipe dirigeante en cas de réclamation ou de problème grave ;
- **De nous informer sur l'organisation de votre travail et nous envoyer un planning si besoin ;**
- De contrôler régulièrement les conteneurs « objets perdus ». Ceux-ci sont vidés 2x par an et le contenu est remis à une œuvre caritative.

2.3. Participation financière et facturation

- La participation financière est fixée par le système du « chèque-service accueil ». Les parents doivent signer un contrat d'adhésion auprès de l'Administration communale de Helperknapp **afin de bénéficier du système chèque-service (à renouveler régulièrement).**
- Pour le précoce et pour les cycles 1-4 en période de vacances : l'absence non-excusee est considérée comme présence effective et donc facturée.
- Pour le précoce : l'heure hebdomadaire de la « Lasep » n'est pas facturée. Si par contre l'enfant participe à une excursion extraordinaire organisée par la Lasep, les heures sont facturées.

2.4. La restauration scolaire

Le repas de midi sont préparés sur place par une équipe de cuisine qualifiée (société AJL).

- Afin de varier les repas et d'offrir une alimentation équilibrée aux enfants, des menus différents sont proposés chaque semaine : des plats à base de viande, à base de poisson et des plats végétariens. Des fruits frais sont à tout moment à disposition.
- Il est impératif que toute allergie et/ou intolérance alimentaire soit mentionnée sur la fiche d'inscription de l'enfant et certifiée par le médecin afin que l'enfant reçoive un menu adapté. Les régimes liés aux coutumes religieux sont à signaler également.
- Le matin lors de l'ouverture un petit déjeuner est proposé. L'après-midi, une collation et des fruits sont proposés aux enfants.
- Les menus avec les allergènes sont affichés sur notre site internet **campus-helperknapp.lu**

2.5. Reprise de l'enfant

- Les enfants peuvent être récupérés par les parents, les tuteurs et les personnes indiquées sur la fiche de reprise de l'enfant. Cette fiche doit être contre-signée par un des parents et doit être accompagnée par une copie de la carte d'identité de la personne qui vient chercher les enfants. (Il existe 2 fiches : une pour les reprises ponctuelles et une pour les reprises régulières).

Nous nous réservons le droit de demander une copie de la carte d'identité lorsque nous ne connaissons pas la personne récupérant l'enfant. Les personnes sont priées de toujours avoir leur carte d'identité sur eux.

- Si par décision judiciaire, l'un des parents n'est pas autorisé à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision doit être fournie.
- Un enfant ne peut pas quitter seul la Maison Relais pour se rendre à son domicile ou à un loisir sauf s'il est autorisé par écrit. La fiche « sortie autorisée » se trouve sur notre site internet.

2.6. Maladies

- Les parents doivent garder leur enfant à la maison en cas de maladie (vomissement, diarrhée, fièvre (>38C), maladie contagieuse).
- Lorsqu'un enfant n'est pas apte à participer au fonctionnement du groupe, il doit être récupéré par un parent. Les parents doivent à cette fin toujours être joignables par téléphone. Si les parents sont dans l'incapacité de se déplacer, une autre personne autorisée doit reprendre l'enfant dans les meilleurs délais.
- Les parents sont priés d'informer le secretariat de la Maison Relais d'un départ imprévu de l'enfant de l'école.
- Si l'enfant a des poux, les parents sont priés de nous en informer et de débiter immédiatement un traitement chez l'enfant. L'enseignant et l'infirmière scolaire sont informés afin d'éviter la propagation des poux.

- En cas d'urgence ou d'accident grave, la Maison Relais avertit les parents. Toutefois la Maison Relais se réserve le droit de faire appel aux secours si la situation l'oblige.
- La Maison Relais se réserve le droit de refuser un enfant souffrant (même s'il n'y a pas de risque de contagion).

2.7. Médicaments

En cas de prise de médicaments, les parents sont obligés de remettre la fiche « Médicaments » dûment remplie et signée ; accompagnée d'une ordonnance médicale. La fiche est à télécharger sur le site internet. Ces consignes concernent toutes sortes de médicaments, y compris les médicaments homéopathiques.

2.8. Activités proposées les mardis et jeudis en période scolaires

- Le programme des activités mensuelles est disponible sur notre site Internet. Les parents sont priés de consulter le planning régulièrement.
- Les parents sont priés de ne pas récupérer leurs enfants entre 14 et 16 heures, les parents sont priés d'informer la Maison Relais avant 9 heures lorsqu'ils souhaitent récupérer leurs enfants exceptionnellement avant 16 heures ou lorsque ceux-ci doivent se rendre à une activité extra-scolaire.

2.9. Activités extra-scolaires

- Si l'enfant participe à titre privé à des activités culturelles, sportives ou autres en dehors du Campus, les parents se chargent du transport de l'enfant. La Maison Relais se charge uniquement de l'accompagnement des enfants inscrits chez l'UGDA, la Lasep et l'entraînement de football à condition que les parents aient informés la direction par écrit.
- En cas d'annulation d'une activité extra-scolaire, les parents sont tenus d'informer la Maison Relais.
- Les parents sont priés d'informer la Maison Relais au moment de l'inscription de l'enfant ou alors avant 9 heures du matin de toute activité extra-scolaire qui implique le départ précoce.
- Pendant les vacances scolaires, il faut prévenir la Maison Relais si l'enfant participe aux activités extra-scolaires et nous informerons les parents si nous pourrions accompagner les enfants.

2.10. Devoirs à domicile

Une surveillance lors des devoirs à domicile est assurée quotidiennement suivant les plages horaires fixes, sauf le vendredi.

Il incombe aux enfants de choisir s'ils souhaitent faire les devoirs ou pas.

Le personnel soutient et conseille l'enfant dans l'organisation de son travail. Si l'enfant a des difficultés à cerner la tâche à accomplir, il l'aide à la comprendre. Lorsque l'enfant a terminé, il vérifie avec lui que tous les devoirs sont achevés. Lorsque l'enfant rencontre des difficultés,

il en informe l'éducateur. Celui-ci fait décrire les difficultés par l'enfant et les transcrit dans le Bichelchen afin d'en informer les parents et l'enseignant.

Toutefois, il n'appartient pas au personnel éducatif de corriger les devoirs.

2.11. Vacances scolaires

- Les périodes des vacances scolaires sont toujours facturées.
- Les fiches d'inscriptions pour les vacances scolaires sont disponibles dans le SAS du Campus sur le présentoir près de la porte d'entrée et sur notre site internet.
- Les fiches sont à remettre pour la date indiquée à l'équipe pédagogique ou par mail. Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant le lundi qui précède la semaine de vacances, votre enfant est inscrit pour les heures cochées sous condition que la fiche ait été remise à temps.
- Toute fiche remise après la date butoir sera mise sur note d'attente. Les demandes seront uniquement prises en compte lorsqu'une place se libère.
- Les fiches ne sont pas distribuées par les éducateurs. Les parents doivent eux-mêmes se les procurer et veiller à les remettre à temps.

Les délais suivants sont à respecter :

Vacances de Toussaint : 27 septembre 2024	Vacances de Pâques 2025 : 28 février 2025
Saint-Nicolas 2024 : 22 novembre 2024	Vacances de Pentecôte 2025 : 16 avril 2025
Vacances de Noël 2024 : 6 décembre 2024	Vacances d'été 2025 : 6 juin 2025
Vacances de Carnaval 2024 : 17 janvier 2025	

- Le petit déjeuner est servi de 8h45 à 9h30. Les enfants qui arrivent plus tard ne pourront plus en profiter.
- Pendant les vacances scolaires, les parents sont priés de se renseigner sur le programme (affichée à l'entrée du bâtiment, sur le site internet) et de respecter les horaires donnés. Il est impératif que les enfants soient équipés de vêtements adaptés à la météo. Merci de munir vos enfants quotidiennement d'un sac à dos et d'une gourde.
- Pour les sorties, vous recevez toujours une fiche « Autorisation de sortie » de la part des responsables de cycle, avec toutes les informations dessus. Elle doit être dûment remplie, signée et remise au plus tard le jour de la sortie.

2.13. Vacances d'été et période d'acclimatation

- Les vacances sont réservées aux enfants inscrits à la Maison Relais toute l'année.
- Nous accueillons également les enfants qui entrent pour la première fois à l'école du Campus Helperknapp du 2 au 12 septembre 2024 en « période d'acclimatation ». Ceci leur permet de se familiariser avec notre structure avant la rentrée.

2.14. Jours de fermeture

La Maison Relais reste fermée pendant les jours fériés légaux (1^{er} novembre, dernière semaine de Noël, 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jour de l'Europe 9 mai, ascension, lundi de Pentecôte, fête nationale 23 juin, assomption 15 août).

Veillez noter que nous serons **fermés le 13 septembre 2024** et que le **24 décembre 2024** nous accueillerons vos enfants jusque **17h**.

Deux congés collectifs ont été fixés :

- Du 25 décembre au 3 janvier 2025
- Du 11 août au 15 août 2025

Indications pratiques :

- Les parents s'engagent à équiper leurs enfants de vêtements adaptés aux conditions météorologiques, ainsi que de les marquer avec le nom de l'enfant. En cas de perte d'une pièce sans nom aucune garantie n'est assurée.
- En été : une casquette, de la crème solaire et une gourde.
- En hiver : un bonnet, des gants, une écharpe et des chaussures chaudes et imperméables.
- Les parents des enfants du précoce et du cycle 1 sont priés de déposer au moins un set de vêtements de rechange (marqués du nom de l'enfant et proprement emballés dans un sac réutilisable) au vestiaire de leur enfant. Après utilisation, les vêtements sales doivent être remplacés le lendemain.
- Les doudous pour les enfants du précoce et du préscolaire sont tolérés. Veuillez les marquer avec le nom de l'enfant.
- L'utilisation du téléphone portable et des smartwatches sont interdites à la Maison Relais. Nous nous réservons le droit de les confisquer.
- La Maison Relais décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphones portables, de bijoux ou autres objets personnels amenés par l'enfant.
- Il est interdit de ramener des sucreries à la Maison Relais. Nous nous réservons le droit de les confisquer.

3. Révision du contrat de collaboration

Le gestionnaire pourra réviser et compléter le présent règlement à tout moment.